



**AU
CŒUR**
DE VOTRE
COLLECTIVITÉ

PROGRAMME ET RÈGLES

Édition 2024

Une initiative de

PROMUTUEL
ASSURANCE

PROGRAMME

AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

CONTEXTE

Consciente de l'importance de son rôle au sein de la communauté, Promutuel Assurance Horizon Ouest a mis sur pied un programme d'attribution de dons afin de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne dans la région. Par le programme *Au cœur de votre collectivité*, elle valorise ainsi des projets mobilisateurs et collectifs qui contribuent au mieux-être de sa communauté.

PUBLIC CIBLE DU PROGRAMME

Avec son programme *Au cœur de votre collectivité*, Promutuel Assurance Horizon Ouest interpelle la population de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle soit complice de la réalisation de projets prometteurs pour la communauté.

Pour ce faire, la population est invitée à soumettre le projet d'un organisme à but non lucratif ou d'une coopérative qui pourrait se voir accorder une contribution financière pour la réalisation de celui-ci.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet soumis, en plus d'être mobilisateur et collectif, doit viser à améliorer le mieux-être de la communauté ou d'un groupe de personnes ayant des besoins spécifiques.
- Le projet soumis doit correspondre aux valeurs de Promutuel Assurance.
- Le projet soumis doit s'inscrire dans l'un des quatre grands secteurs privilégiés par Promutuel Assurance Horizon Ouest, soit :
 - Social/communautaire;
 - Humanitaire/santé;
 - Éducation/jeunesse/relève;
 - Arts/culture/loisirs.
- L'organisme communautaire, l'association d'entraide, la fondation caritative ou l'organisation doit être établie ou œuvrer sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.
- Le projet soumis doit se dérouler sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.
- La réalisation du projet doit être certaine et confirmée au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

EXCLUSIONS

Malgré l'importance et la raison d'être de tous les projets qui seront soumis, les demandes suivantes ne seront toutefois pas retenues :

- Tout projet qui bénéficie à un seul individu ou encore qui rejoint une très faible partie de la population;
- Tout projet dont le but est de financer un voyage, qu'il soit personnel, humanitaire ou de groupe;
- Tout projet qui ne cadre pas avec l'image ni les valeurs de Promutuel Assurance Horizon Ouest;
- Tout projet d'entreprises, y compris les clubs sociaux;
- Tout projet de fondations privées;
- Tout projet municipal;
- Tout projet auquel Promutuel Assurance Horizon Ouest aurait déjà contribué au cours de l'année;
- Tout projet concernant un parti politique, un candidat appartenant à un parti politique ou un groupe de pression;
- Tout projet qui est lié à une organisation religieuse, toutes religions confondues;
- Tout projet qui vise à soutenir une œuvre (musicale, littéraire ou autre);
- Tout projet reçu au-delà de la date limite.

SOUMISSION DU PROJET

Les projets pourront être soumis du 15 avril au 15 mai 2024, à 11 h 59.

Pour ce faire, il faudra se rendre sur le site Internet de Promutuel Assurance Horizon Ouest et remplir le [formulaire](#) à cet effet.

Une analyse des projets reçus sera par la suite réalisée, en conformité avec les règles du présent programme.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les projets respectant les critères du présent programme feront l'objet d'une sélection par un comité, spécialement conçu à cet effet au sein de Promutuel Assurance Horizon Ouest, composé de :

- La directrice générale de la Société mutuelle;
- Deux membres de l'équipe de gestion de la Société mutuelle;
- Deux employés de la Société mutuelle;
- Deux membres du conseil d'administration de la Société mutuelle.

Tout projet soulevant des questionnements devra être analysé par les membres du comité de sélection du programme. Des pièces justificatives additionnelles pourraient être demandées.

Le nombre de projets retenus sera proportionnel au montant alloué par le conseil d'administration de Promutuel Assurance Horizon Ouest pour ce programme lors de l'année en cours. Un seul projet par organisme pourra être sélectionné.

REMISE DES DONS

La remise des dons se déroulera entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2024.

Il est à noter que Promutuel Assurance Horizon Ouest se réserve le droit de verser un montant de 50 % de la contribution financière dès le début du projet et que l'autre 50 % pourrait être versé lorsque celui-ci sera terminé.

La montant octroyé en don pour la réalisation du projet constitue le seul et unique montant qui sera versé par la Société mutuelle, même si les coûts de réalisation du projet augmentent.

L'organisme recevant le don s'engage à utiliser celui-ci uniquement dans le cadre de la réalisation de son projet mobilisateur pour la communauté, et non à l'attribuer au fonds de roulement de l'organisme.

L'organisme recevant le don dégage de toute responsabilité la Société mutuelle et toutes les entités du même groupe ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants.

Dans l'éventualité où le montant de l'enveloppe annuelle octroyé au programme par le conseil d'administration de la Société mutuelle ne serait pas attribué en entier, cette dernière se réserve le droit de procéder à un second tour d'appel de candidatures, d'attribuer le solde en conformité avec sa politique de dons et de commandites ou de conserver celui-ci afin de l'ajouter à l'enveloppe du programme de l'année subséquente.